

Conditions générales de vente (CGV)

Peacs srl / Prellencia TVA BE 0477 708 073

Champs d'application: conditions de vente via l'-eshop Prellencia (www.prellenciashop.be)

1. Généralités

1.1. La personne physique ou morale qui transmet la commande via l'-eshop Prellencia est considérée comme le Client et se porte garante du paiement de la commande, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers.

1.2. Une dérogation aux présentes CGV n'est valable que si elle a été fixée par écrit. L'annulation d'une des clauses ne remet pas en question l'application des autres articles des présentes conditions générales.

1.3. Les CGV régissent toute commande d'huile de Sacha Inchi Prellencia via l'-e-shop.

1.4. Le Client est réputé avoir pris connaissance des CGV et y consentir dès qu'il adresse ou confirme une commande.

1.5 Peacs srl / Prellencia est ci-après dénommé le Vendeur.

2. Commande

2.1. Nos offres de prix ne sont valables que si le paiement nous parvient dans les 30 jours à compter de la commande.

2.3. Toute commande inférieure à 12 bouteilles sera livrée dans les 3 jours ouvrables à compter de la date du paiement intégral de la commande (sauf accord écrit entre les parties)

3. Paiement

3.1. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant. Le paiement se fait en euro (EUR), au siège social de Peacs srl et à l'échéance convenue.

3.2. Les livraisons partielles peuvent être facturées séparément.

3.3. Sauf stipulation contraire, tous les prix communiqués sur le site le sont en euros (EUR) TVAC à 6%.

3.4. Tout retard de paiement au-delà de 30 jours suivant la date de la commande ou , conformément aux accords convenus entre les 2 parties, engendre immédiatement l'annulation de la commande sans autre formalité. Le cas échéant, le vendeur se réserve le droit de réclamer une indemnité de réservation sur la commande annulée.

3.5. En cas de retard de paiement, toute somme impayée produira des intérêts de retard à charge du client, au taux mensuel de 10% sur le montant de la commande, à dater de la date d'échéance, jusqu'à complet paiement.

L'intérêt de retard est dû dès le premier jour de **retard**, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Le vendeur créancier se voit également reconnu un droit à une **indemnité** forfaitaire de 40 EUR pour les frais de recouvrement internes encourus et à une **indemnisation** raisonnable pour les autres frais de recouvrement exposés le cas échéant.

3.6. Les éventuels frais de recouvrement des factures, que ce soit sous forme amiable ou judiciaire, tels que les frais de mise en demeure, l'envoi de rappels de paiements, les honoraires des sociétés de recouvrement de créance, d'avocats et d'huissiers, ou tous autres frais de justice, seront mis à charge du Client.

3.7. Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les huit jours calendrier de son envoi. Une fois passé ce délai, la facture sera présumée acceptée intégralement par le Client.

4. Livraison

4.1. Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard possible et annoncé par le vendeur au moment de la commande et jusqu'à 10 jours après, ne peut donner lieu à refuser la commande ou à réclamer des dommages et intérêts au vendeur.

4.2. Le délai de livraison annoncé par le vendeur commence le jour du paiement de la commande (ou de l'acompte selon les accords conclus entre le client et le vendeur)

4.3. L'acheteur est tenu de contrôler la marchandise et l'emballage dès la réception afin de constater d'éventuels dommages à la marchandise.

4.4. Sauf convention contraire, les frais de port sont à la charge du Client.

4.5. Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux risques du Client.

5. Réclamation

5.1. Pour être valable, toute réclamation relative à un dommage à la marchandise (bouteille cassée lors du transport) doit parvenir au vendeur dans les huit jours qui suivent le jour de la livraison.

5.2. La seule forme reconnue de réclamation est celle qui est adressée au vendeur par lettre recommandée dans le délai prévu sous 5.1.

Elle doit nécessairement contenir de façon précise les raisons de la réclamation avec photo. Les autres formes de réclamation (dont le renvoi de la facture, les réclamations par téléphone, le refus de prendre livraison, etc.) n'ont pas la moindre valeur.

5.3. En cas de manquement éventuel à nos obligations, nous sommes tenus, conformément aux règles du droit commun, au remplacement du dommage direct, à l'exception des préjudices financiers et commerciaux qui en résulteraient.

5.4. Sauf vice caché, l'acceptation de la marchandise entraîne la renonciation à toute réclamation ultérieure sur la conformité de marchandise (qualité, quantité, etc.).

5.5. L'utilisation, même d'une partie de la livraison, entraîne de plein droit son agrégation.

6. Réserve de propriété

6.1 Les produits vendus restent la propriété du vendeur tant que le client n'a pas satisfait à tous les termes des présentes CGV ou tant qu'il n'a pas encore acquitté le paiement de la marchandise ou des indemnité de retard et de frais.

7. RGPD

7.1 Peacs srl / Prellencia s'engage à ne pas divulguer à des tiers des informations recueillies dans le cadre des échanges commerciaux dont la diffusion serait susceptible de nuire aux intérêts de celui-ci.

8. La commande ainsi que les présentes CGV sont régies par le droit belge.